



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2403 057

Le 2 avril 2024

OBJET : ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les interpellations policières***

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 5 mars 2024, visant à obtenir des renseignements relativement aux interpellations policières, soit :

- 1. Tout document produit, commandé ou détenu par la Sûreté du Québec concernant le processus d'implantation et l'évaluation du déploiement du cadre de collecte de données sur les interpellations policières mis en œuvre en vertu des orientations, des ressources et des directives émanant du ministère de la Sécurité publique depuis 2022 :***

Quant à cet aspect, nous vous invitons à consulter les deux (2) réponses à des demandes d'accès concernant le processus d'implantation et l'évaluation du déploiement du cadre de collecte sur les interpellations policières. Ces réponses sont diffusées sur le site Internet de la Sûreté du Québec, soit :

- Documents sur la collecte de données relative aux interpellations policières :
 - o <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/2023-10-31-docs-collecte-donn-interpel-poli.pdf>
- Fiche d'interpellation FIN :
 - o <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/03/2023-03-28-fiche-interpellation-fin.pdf>

- 2. Toute liste, toute extraction et tout tableau de données statistiques dénominalisées sur les interpellations compilées par la Sûreté en vertu dudit cadre de collecte de données :***

Quant à cet aspect, la Sûreté du Québec ne détient pas de données, puisque la collecte n'a pas encore débuté (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels